

Lettre de Jacques Camille Paris à Robert Schuman (Paris, 28 novembre 1949)

Légende: Ayant été autorisé par le Comité des ministres à procéder à l'échange de notes prévu par l'article 11 de l'Accord spécial relatif au siège, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe accuse le 28 novembre 1949 la réception de la lettre du représentant du Gouvernement français et lui fait savoir que le Conseil de l'Europe est aussi, pour sa part, prêt à appliquer ledit Accord.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Europe - Historical archives of the Council of Europe, Strasbourg. Special agreement relating to the seat of the Council of Europe, 00120.

Copyright: (c) Archives historiques du Conseil de l'Europe

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_jacques_camille_paris_a_robert_schuman_paris_28_novembre_1949-fr-100973c9-e626-4f79-ba58-85d63bc2e143.html

Date de dernière mise à jour: 14/09/2012

Lettre de Jacques Camille Paris à Robert Schuman (Paris, 28 novembre 1949)

PARIS 28 Novembre 1949

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu, par lettre en date du 28 novembre 1949, faire savoir que le Gouvernement de la République Française était prêt à appliquer les dispositions de l'Accord spécial relatif au siège du Conseil de l'Europe, signé à Paris le 2 septembre 1949, à dater du 28 novembre 1949.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe au cours de la réunion qu'il a tenue à Paris le samedi 5 novembre 1949, a bien voulu m'autoriser à procéder à l'échange de notes prévu par l'article 11 de cet Accord.

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence en accusant la réception de sa lettre, que le Conseil de l'Europe, pour sa part, est prêt à appliquer les dispositions dudit Accord, dont le texte original, établi en langue française, est conservé dans ses archives, à dater de ce même jour, 28 novembre 1949.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le Secrétaire Général

Son Excellence
Monsieur R. Schuman,
Ministre des Affaires Etrangères
de la République Française,
PARIS